

SPPPI ESTUAIRE DE L'ADOUR
REUNION PLENIERE
Mardi 18 décembre 2012

Présents

M. DALLENNES - Sous-préfet de Bayonne
M. JACOB - Sous-préfet de Dax
M. DAUBAGNA - Adjoint à l'environnement, Mairie Anglet et Président du SPPPI
Mme ESPIAUBE - Maire Boucau, Vice-présidente Agglomération Côte Basque Adour, Présidente de la Commission Environnement
M. BERGE - Conseiller Régionale, Président Commission Infrastructures, Conseil Régional d'Aquitaine
M. PERRET - Adjoint à l'environnement, Mairie de Tarnos
Mme BIRLES - Elue, Commune de Tarnos
M. CAUSSE - Elu, Ville de Bayonne
M. AGOSTINI - Chef du service Développement et Exploitation du Port de Bayonne/Conseil Régional d'Aquitaine
Mme TUCOULET - Chargée de Mission au Service Environnement, Mairie Tarnos
Mme COURREGES - Responsable du service Environnement et Développement durable, Mairie Anglet
M. CALMETTES - Service Hygiène et Sécurité, Ville de Bayonne
M. LEMOIGNO - Chargé de mission Environnement, Agglomération Côte Basque Adour
M. CARRERE - Service Urbanisme, Communauté de Communes du Seignanx
M. FARGUES - Santé-Environnement, ARS DT64
M. MARTY - Directeur Port et équipements, Chambre de Commerce et d'Industrie Bayonne Pays Basque
M. LAJUSTICIA - Chargé de mission Qualité Sécurité Environnement, Port de Bayonne/Chambre de Commerce et d'Industrie de Bayonne Pays Basque (CCIBPB)
M. PAGANI - Commandant du Port, Capitainerie
M. LENENAN - Commandant Adjoint, Capitainerie
M. ETIENNE - Responsable Santé, Sécurité et Environnement, TURBOMECA
M. DRONEAU - Directeur, SOTRAMAB
M. MASSARDIER - Directeur, TIMAC AGRO
M. VIVANT - Directeur, LBC Bayonne
M. TERRASSE - Directeur QSE, CELSA France
M. DUBERT - Responsable Antenne Bayonne, DREAL Aquitaine UT64
M. JUNCA LAPLACE - Adjoint au Chef de Groupement, SDIS64
M. LAGRABE - Adjoint CTS Anglet, SDIS 64
M. CAZASSUS - Chef de la Compagnie Côte Sud, SDIS40
M. BOTELLA - Président, Association des Habitants du quartier St Bernard
M. DUFFAU - Représentante, SEPANSO64
M. BOCCARDO - CADE et IDEAL
M. VIGE - Président, ZIPADOUR
M. DURDEYTE - Représentant, ZIPADOUR
M. BERTHET - Administrateur, ADALA
M. ARDIACO - Administrateur, ADALA
Mme SCHILLINGER - Chargée de mission Qualité de l'eau, Surfrider Foundation Europe
Mme BEDERE - ECOSCOPE, Logistique et Animation des travaux du SPPPI

Excusés

M. UTHURRY - Conseil Régional d'Aquitaine
Mme ARAGON - Conseillère générale, Conseil Général des Pyrénées Atlantiques
Mme SARRADE - Chargée de Mission, Conseil Général des Pyrénées Atlantiques
M. CINGAL - SEPANSO 40
M. CASTERAN - Directeur, Préfecture des Landes
M. LAMBERT - Directeur Administration Générale, Ville d'Anglet
M. PARRENI - Directeur MAISICA

Documents associés en ligne

- Présentation de la réunion,
- Présentation du Conseil Régional d'Aquitaine,
- Présentation de TIMAC AGRO.

Ouverture de la séance

Georges DAUBAGNA, Président SPPPI Estuaire de l'Adour

Ordre du jour de la réunion

Présentation en ligne - Présentation Réunion

Nous réunissons la dernière plénière du SPPPI pour l'année 2012 avec pour objectifs principaux de :

- Démarrer une série de présentations des bilans des rejets des industries,
- Lancer les commandes pour assurer la continuité des travaux en 2013,
- Suivre l'actualité portuaire.

L'ordre du jour sera donc constitué des points suivants :

- La présentation du bilan 2012 des rejets l'entreprise TIMAC AGRO
- L'information sur l'étude du Schéma Directeur d'Aménagement du port de Bayonne lancée par la Région Aquitaine
- La présentation du plan de financement prévisionnel 2013
- Les propositions et le vote pour les prestations suivantes
 - La comptabilité de l'association SPPPI,
 - L'actualisation du site internet,
 - L'animation et la logistique des travaux pour 2013
- Les questions diverses avec notamment
 - La demande de faire un point sur le déchargement des engrais.

Patrick DALLENNES, Sous-préfet de Bayonne

Présentation

Souligne l'importance du SPPPI en tant que structure d'échange, de transparence et d'écoute des inquiétudes qui peuvent naître au niveau des populations. Les services de l'Etat sont là pour apporter des réponses et travaillent avec les collectivités pour que les activités industrielles soient compatibles avec les besoins économiques et respectueuses de l'environnement et des personnes.

David MASSARDIER - TIMAC AGRO

Bilan 2012 des rejets de TIMAC AGRO

Tableur en ligne

Les principaux éléments de la présentation sont repris ci-après.

Les contrôles trimestriels sont faits par le Laboratoire des Pyrénées.

➤ Rejets aqueux

Rejets : eaux pluviales, de ruissellement et de refroidissement (pas d'eaux de process)
Localisation du rejet : Adour via un collecteur de DN 800

		Résultats							
		1er trimestre Date analyse : 26/27 mars		2ème Trimestre Date analyse : 21/22 mai		3ème Trimestre Date analyse : 4/5 septembre		4eme Trimestre Date analyse : 7/8 janvier	
Seuil *		Résultats	Conformité	Résultats	Conformité	Résultats	Conformité	Résultats	Conformité
Caractéristiques									
Température	< 30 °C	13,6 < T < 24,5	Conforme	14 < T < 25,1	Conforme	22,2 < T < 26,3	Conforme	< T <	
pH	5,5 < pH < 8	6,9 < pH < 8,5	non conforme	2 < pH < 4,7	non conforme	4,7 < pH < 8,3	non conforme	< pH <	
Substances									
MEST	100 mg/l	19 mg/l	Conforme	45 mg/l	Conforme	2,4 mg/l	Conforme		
DCO	300 mg/l	47 mg/l	Conforme	55 mg/l	Conforme	13 mg/l	Conforme		
HCT	10 mg/l	<0,05 mg/l	Conforme	< 0,05 mg/l	Conforme	< 0,05 mg/l	Conforme		
Azote global	30 mg/l	38,12 mg/l	Non Conforme Note 1	24 mg/l	Conforme	4,93 mg/l	Conforme		
Phosphore Total	10 mg/l	3,93 mg/l	Conforme	766 mg/l	non conforme Note 1	0,617 mg/l	Conforme		
Cadmium	3RSDE	< 1 µg/l	-	8,68 µg/l	-	< 1 µg/l	-		
Chrome	3RSDE	< 5 µg/l	-	87,2 µg/l	-	< 2 µg/l	-		
Cuivre	3RSDE	16,1 µg/l	-	26 µg/l	-	< 5 µg/l	-		
Nickel	3RSDE	< 10 µg/l	-	15,1 µg/l	-	< 5 µg/l	-		
Plomb	3RSDE	< 5 µg/l	-	7,14 µg/l	-	< 5 µg/l	-		
Zinc	3RSDE	49,5 µg/l	-	305 µg/l	-	28,9 µg/l	-		
Fluoranthène	3RSDE	0,011 µg/l	-	0,016 µg/l	-	0,03 µg/l	-		
Toluène	3RSDE	< 1 µg/l	-	< 1 µg/l	-	< 1 µg/l	-		
Dibutylétain	3RSDE	<0,005 µg/l	-	0,007 µg/l	-	< 0,005 µg/l	-		
Monobutylétain	3RSDE	0,008 µg/l	-	0,02 µg/l	-	< 0,005 µg/l	-		

* : Valeurs issues de l'article 4.3.7 de l'arrêté préfectoral PR/DRLP/2010/N°278 du 21 mai 2010

Commentaires

➔ 2 non conformités importantes dues à l'activité au premier et deuxième trimestre au niveau de l'azote global et du phosphore total suite à un dysfonctionnement sur une rétention d'eaux de process. Le projet d'amélioration courant juillet 2012 a permis de régler ce problème.

➔ En 2011, arrêté préfectoral complémentaire 3RSDE, sur la recherche des substances à contrôler.

Questions-Réponses

M. BOTELLA, Association Habitants du Quartier St Bernard

Quel est le débit mesuré de ces rejets à l'Adour?

Car, il existe à l'amont les raccordements de la STEP de LBC et un branchement de Bayonne Manutention + un ou dont le pluvial.

Quel est le dispositif exact de cet ou de ces émissaire(s) ?

M. MASSARDIER, TIMAC AGRO

Cette information ne figure pas dans ce tableau mais pourra être communiquée. Le débit est variable puisqu'il s'agit d'eaux de ruissellement.

Le rejet à l'Adour est assez clair pour nous. Il y a juste un raccordement ancien de LBC. On contrôle uniquement notre rejet avant la jonction avec LBC et Bayonne Manutention.

M. BOTELLA, Association Habitants du Quartier St Bernard

Cela nous ramène à la question du contrôle du rejet global à l'Adour et de sa qualité d'éléments polluants cumulés.

M. DUBERT, DREAL Aquitaine, UT64

La DREAL contrôle chaque industriel selon son arrêté d'autorisation. On n'a pas de mesure globale du rejet à l'Adour.

M. DALLENNES, Sous-préfet de Bayonne

Par définition, si chacun respecte le niveau de rejet de son arrêté, l'ensemble est conforme, sauf dans le cas d'autres rejets non connus et donc non contrôlés.

M. DURDEYTE, ZIPADOUR

Dans le cadre de l'étude de zone, ne pourrait-on pas prévoir d'aller vérifier que la somme des rejets des industriels correspond bien à ce qui est envoyé à l'Adour au niveau de l'émissaire ?

M. MASSARDIER, TIMAC AGRO

Il faudrait déjà savoir qui est raccordé. D'après nos informations, sur ce réseau, il n'y a que notre exutoire et celui de LBC. On ne peut pas savoir ce qu'il y a avant LBC.

M. DUBERT, DREAL Aquitaine, UT64

Dans cette zone, il n'y a pas que des IC. Il peut y avoir d'autres rejets.

M. DAUBAGNA, Président SPPPI Estuaire Adour

Cette question a été soulevée par le SPPPI depuis déjà plusieurs années. La commune de Tarnos a indiqué qu'on pourrait demander les plans des réseaux au SYDEC. On doit pouvoir saisir le SYDEC pour avoir une présentation précise des rejets et de leur niveau de qualité.

M. FARGUES, ARS UT64

On est confronté à un problème de statut du collecteur. Il faudrait savoir qui l'a réalisé, quel en est le maître d'ouvrage. Il peut s'agir d'un ruisseau canalisé sur lequel se sont branchés d'autres rejets.

M. DALLENNES, Sous-préfet de Bayonne

C'est effectivement le point de départ. Si on fait des mesures, que les résultats sont mauvais et que l'on n'a pas de responsable, on ne pourra rien faire.

Mme TUCOULET, Mairie de Tarnos

Un collecteur des eaux usées industrielles, géré par le SYDEC, se trouve dans la zone industrialo-portuaire. Sur la route du port, un tronçon de ce réseau a été condamné. Il existe également un réseau d'eaux pluviales sur cette route et dans son prolongement. La question est de bien en situer les limites, son emprise et d'en connaître le fonctionnement.

M. BOTELLA, Association Habitants du Quartier St Bernard

Une étude menée en 2000 par le SYDEC a permis de constater qu'il y avait également un rejet d'ADA (qui a été fermé) sur le collecteur que nous évoquons. Le SYDEC a obturé un des deux émissaires. M. RAYNAUD (Directeur du SYDEC) s'était engagé à transmettre les plans et à dire l'exacte situation lors du Groupe Eau/S3PI du 29 05 2009. Nous pourrions l'inviter en SPPPI pour faire un point complet.

M. AGOSTINI, Conseil Régional d'Aquitaine

En complément, en bureau du SPPPI, nous avons fait un point sur l'étude en cours de réalisation par la Région et la CCI pour identifier la partie exutoire des réseaux visibles qui débouchent dans l'Adour (partie Région) et les réseaux au niveau des sites industriels (partie CCI). Les résultats seront présentés dès que possible en SPPPI.

Mme COURREGES, Mairie Anglet

La présentation porte sur les résultats de l'année 2012, qu'en est-il de l'historique des rejets sur les 10 dernières années.

M. MASSARDIER, TIMAC AGRO

Cette information n'a pas été prévue pour deux raisons :

- D'une part, l'historique a été présenté en 2010 à l'occasion de la nouvelle demande d'autorisation.
- D'autre part, on nous a demandé un bilan des rejets sur l'année 2012 uniquement.

Les mesures 3RSDE ont commencé seulement cette année. Pour les faits marquants, on a eu depuis quelques années, quelques faits accidentels au niveau du phosphore et de l'azote suite auxquels on avait entrepris, en 2011, une analyse de nos laveurs et de leur fonctionnement pour pallier à ces phénomènes.

M. VIGE, ZIPADOUR

Il y a une distinction à faire entre la connaissance du réseau et les mesures globale qui pourraient être faites. Les deux opérations peuvent être menées simultanément. Des résultats insatisfaisants nuiraient aux efforts fournis par les industriels d'où l'intérêt de les connaître pour mieux les maîtriser. Les mesures globales sont mêmes prioritaires sur la connaissance du réseau.

M. DALLENNES, Sous-préfet de Bayonne

Le problème est qu'il faut un responsable pour commander les analyses, les financer et prendre les mesures correctives en cas de mauvais résultats.

M. VIGE, ZIPADOUR

Si l'on prend le problème à l'envers. Si l'on constate que les résultats sont mauvais, peut-on laisser faire ?

M. DURDEYTE, ZIPADOUR

On est face à un problème potentiel de santé publique.

M. DALLENNES, Sous-préfet de Bayonne

Parce que vous partez du postulat que les analyses seraient mauvaises. Si elles l'étaient, il faudrait pouvoir agir donc connaître la source et le responsable. Pour l'instant, on en est au stade de suppositions.

M. VIGE, ZIPADOUR

Il s'agit d'une question de méthode. On voit que des efforts considérables sont faits par certains et on a des problèmes de pêche et de consommation des produits de la pêche interdite. Cela jette un trouble sur l'image du Port.

M. DURDEYTE, ZIPADOUR

L'étude de zone qui est en cours de démarrage devrait pouvoir trouver le moyen de dire si la qualité de l'eau est correcte et si nécessaire quelles mesures correctives doivent être prises.

M. BERGE, Conseil Régional d'Aquitaine

Ce type de mesures pourra être envisagé dans le cadre de l'étude de zone évidemment. Il faut être vigilant sur le message que l'on souhaite faire passer car on est en train de montrer que les rejets des activités industrielles sont conformes. Nous avons la responsabilité de transmettre cette information également. La connaissance devrait évoluer très rapidement avec tous les travaux qui sont lancés. Il faut attendre d'en avoir les résultats.

M. MASSARDIER, TIMAC AGRO

Il faut être vigilant à ne pas faire des analyses inutilisables ensuite.

M. BOTELLA, Association Habitants du Quartier St Bernard

En CODERST, au mois d'avril 2010, Monsieur AMIEL, DREAL, soulignait, pour les zones de surface :

« Ces eaux continueront à être collectées par le réseau de diamètre 600 interne relié au diamètre 800 se jetant à l'Adour... Il sera implanté, à l'entrée du site, un déboureur-séparateur d'hydrocarbure avant rejet au milieu naturel. » Ce qui a du être réalisé ?

Nous posons le principe de gérer les rejets à l'Adour avec une qualité des eaux conforme à la réglementation en vigueur. Ne faudrait-il pas envisager une STEP collective de zone comme nous l'avions suggéré au SYDEC. Il devait également apprécier l'autre branche à l'Adour utilisée par TURBOMECA, tronçon sur lequel il y avait des rejets inconnus ?

Depuis trop longtemps, le problème général du rejet d'eaux polluées, par des rejets clandestins et en particulier par le pluvio-lessivage sur la ZIP, directement à l'Adour n'a jamais été résolu.

M. DAUBAGNA, Président SPPPI Estuaire Adour

Nous allons inviter M. RAYNAUD en plénière et avant ça en bureau.

➤ Eaux souterraines

3 piézomètres sont installés, un en amont et deux en aval à l'Est et à l'Ouest du site. 2 analyses sont faites par an comprenant le niveau de la nappe, basses eaux et hautes eaux, et les paramètres repris dans le tableau ci-dessous :

Paramètres	Résultats					
	1er semestre Date : 26/27 mars			2eme semestre Date : 07/08 janvier		
	PZ1 Amont	PZ2 Aval	PZ3 Aval	PZ1 Amont	PZ2 Aval	PZ3 Aval
Niveau de la nappe (m)	2,65	3,25	4,3			
pH (unité pH)	7,8	7,2	8,5			
Température (°C)	15,5	15,8	16,8			
Arsenic (µg/l)	< 2	34,6	34,1			
Plomb (µg/l)	< 2	<2	<2			
Sulfates (mg/l)	22,4	229	201			
Phosphore Total (mg/l)	< 0,02	3,91	0,27			

Interprétation des résultats et actions correctives :

Arsenic : L'augmentation mesurée est due à un changement d'unité.
L'impact environnemental de notre activité ne peut expliquer ces teneurs en arsenic. Nos installations se situent sur les anciens crassiers des "Forges de l'Adour". Nous pouvons donc penser que ces mesures sont dues à une activité passée.

Sulfates et phosphates : Des coproduits issus de nos process d'assainissement des rejets atmosphériques ont été stockés sur une zone extérieure avant d'être réincorporé au fur et à mesure dans nos productions. Au vu des résultats, ci-dessus, les coproduits seront stockés sur une zone étanche dans le bâtiment produit finis.

M. DALLENNES, Sous-préfet de Bayonne

Quel est l'impact de ces dépassements ?

M. DUBERT, DREAL UT64

Pour les eaux souterraines, on n'a pas de seuil réglementaire dans l'arrêté préfectoral. On essaye de cerner l'impact de l'activité sur l'évolution de la nappe. Il s'agit d'un suivi sur le long terme. On est sur la nappe d'accompagnement de l'Adour. On essaye de prévenir d'un impact potentiel de l'activité notamment en cas d'augmentation flagrante de l'activité.

M. BOTELLA, Association Habitants du Quartier St Bernard

Au cours de l'enquête publique pour le projet d'extension, il y avait un projet de récupération du pluvio-
lessivage avec bassin de rétention et infiltration dans la nappe.

M. MASSARDIER, TIMAC AGRO

C'est bien le système mis en place suite à une demande de la Mairie de Tarnos dans le cadre de
l'instruction du permis de construire.

M. BOTELLA, Association Habitants du Quartier St Bernard

N'y a-t-il pas un risque de problème si les piézomètres signalaient une augmentation d'un
paramètre polluant?

M. MASSARDIER, TIMAC AGRO

C'est difficile de répondre car on manque de retour d'expérience mais c'est quelque chose que l'on doit
suivre.

M. BOTELLA, Association Habitants du Quartier St Bernard

En groupe Eau du SPPPI, on s'était interrogé sur la manière de considérer la nappe d'un point de vue
collectif. Il y a deux captages d'eau potable sur la nappe, Tarnos-Ondres et La Barre.

Il nous semble essentiel de connaître et de surveiller la qualité de la nappe au niveau de la zone
industrielle et d'agir en prévention.

M. FARGUES, ARS UT64

Côté Anglet, on a un suivi avec une qualification de la ressource en eau. On sait comment elle fonctionne,
dans quel sens circule l'eau et on a des contrôles complémentaires.

M. BOTELLA, Association Habitants du Quartier St Bernard

Quand les associations ont saisi le Tribunal administratif dans le cadre du projet RD85, la cour
administrative (ou d'appel) avait retenu que la route était placée sur un ou des puits anciens.

La RD 85 est sur la nappe pas très loin du puits d'Ondres.

La Direction Générale de la Santé, par ailleurs, a rappelé l'intérêt de se souvenir et recenser des puits
anciens.

M. FARGUES, ARS UT64

Les anciens forages de Tarnos étaient très chargés en manganèse.

➤ Rejets Atmosphérique

6 rejets atmosphériques canalisés et contrôlés avec traitement et lavage des effluents gazeux ou poussiéreux.

		Résultats							
		1er trimestre Date analyse : 18/19 janv 15 fev		2 eme Trimestre Date analyse : 10 mai		3eme Trimestre Date analyse : 19 septembre		4eme Trimestre Date analyse : 6 décembre	
Seuil *		Résultats	Conformité	Résultats	Conformité	Résultats	Conformité	Résultats	Conformité
Extracteur 334 - Lavage des gaz Cave									
Débit nominal (m3/h)	30 000	15 206	-	< 6 543	-	16 791	-		
Vitesse d'éjection (m/s)	> 8	9,2	conforme	< 4	Non conforme	10,3	Conforme		
Poussières (mg/Nm3) / (kg/h)	25 / 0,75	0,61 / 0,009	conforme	2,3 / < 0,015	Conforme	2,2 / 0,037	Conforme		
NOx (mg/Nm3) / (kg/h)	500 / 15	2,1 / 0,031	conforme	15,8 / < 0,103	Conforme	< 0,08 / < 0,013	Conforme		
SO ₂ (mg/Nm3) / (kg/h)	300 / 9	< 0,12 / < 0,002	conforme	0,4 / < 0,002	Conforme	0,46 / 0,008	Conforme		
HF (mg/Nm3) / (kg/h)	5 / 0,15	0,01 / 0,000156	conforme	0,005 / < 3.10 ⁻⁵	Conforme	0,03 / 0,0005	Conforme		
NH ₃ (mg/Nm3) / (kg/h)	30 / 0,9	0,06 / 0,001	conforme	0,0 / < 0,0004	Conforme	< 0,11 / < 0,002	Conforme		
Extracteur 331 - Lavage des gaz Granulation									
Débit nominal (m3/h)	200 000	179 305	-	Non réalisé car accès non sécurisé		168 639	-		
Vitesse d'éjection (m/s)	> 8	24,7	conforme			22,1	Conforme		
Poussières (mg/Nm3) / (kg/h)	25 / 5	35 / 6,270	Non conforme (2)			29,3 / 5,85	Non conforme (2)		
NOx (mg/Nm3) / (kg/h)	500 / 100	44,5 / 7,976	conforme			33,4 / 5,635	Conforme		
SO ₂ (mg/Nm3) / (kg/h)	300 / 60	0,15 / 0,027	conforme			2,75 / 0,463	Conforme		
HF (mg/Nm3) / (kg/h)	5 / 1	0,08 / 0,015	conforme			0,24 / 0,040	Conforme		
NH ₃ (mg/Nm3) / (kg/h)	30 / 6	1,26 / 0,226	conforme			0,27 / 0,046	Conforme		
Extracteur 125 - Filtre transfert et stockage phosphate									
Débit nominal (m3/h)	12 000	13 045	-	Non réalisé car n'était pas en fonctionnement le jour de l'analyse		22 202	-		
Vitesse d'éjection (m/s)	> 8	14	conforme			23,5	Conforme		

Poussières (mg/Nm3) / (kg/h)	10 / 0,120	30,7 / 0,401	non conforme (3)			0,4 / 0,01	Conforme		
Extracteur 225 - Filtre Broyage									
Débit nominal (m3/h)	9 000	7 037	-	6 610	-	8 636	-		
Vitesse d'éjection (m/s)	> 8	16,5	conforme	16,5	Conforme	21,8	Conforme		
Poussières (mg/Nm3) / (kg/h)	10 / 0,09	1,2 / 0,008	conforme	2,1 / 0,014	Conforme	0,6 / 0,005	Conforme		
Extracteur 337 - Filtre Granulation									
Débit nominal (m3/h)	80 000	58 087		55 889		62 207	-		
Vitesse d'éjection (m/s)	> 8	14,1	conforme	14,2	Conforme	16,1	Conforme		
Poussières (mg/Nm3) / (kg/h)	10 / 0,8	10,8 / 0,627	conforme	6,4 / 0,358	Conforme	1,6 / 0,098	Conforme		
Extracteur 400 - Filtre Ensachage									
Débit nominal (m3/h)	20 000 ¹	18 765	-	18 603	-	21 578	-		
Vitesse d'éjection (m/s)	> 8	19	conforme	19,8	Conforme	22	Conforme		
Poussières (mg/Nm3) / (kg/h)	10 / 0,15	55,5 / 1,041	Non conforme (3)	0,5 / 0,009	Conforme	0,6 / 0,012	Conforme		

* : Valeurs issues des articles 3.2.3 et 3.2.4 de l'arrêté préfectoral PR/DRLP/2010/N°278 du 21 mai 2010

Interprétation des résultats et actions correctives :

- Note 1 : Le débit nominal prescrit par l'arrêté préfectoral ne correspond pas au débit nominal réel du ventilateur qui est de 20 000 m3/h. Il s'agit d'une erreur.
- Note 2 : Extracteur 331 - une étude sur le bilan interne des eaux de process, comprenant notamment le lavage des gaz granulation, a été réalisée par notre Centre d'Etude et de Recherche Appliquée (CERA). Un plan d'action en découlant est actuellement en cours de réalisation.
- Note 3 : Filtres - une mesure de dépression a été mise en place sur le filtre 337 afin de contrôler en continu le bon état des filtres à manche afin de les changer dès que nécessaire. La même intervention va être réalisée sur les filtres 125, 225 et 400.

M. BOTELLA, Association Habitants du Quartier St Bernard

On voit la cheminée mais on a du mal à identifier la qualité des rejets du panache si ce n'est l'odeur. La population ressent l'activité selon la direction des vents. Y a-t-il une voie d'amélioration sur cette cheminée ? Faut-il envisager de relever la hauteur de la cheminée ? Certains rejets comme les extracteurs 337 et 125 devaient l'être ?

M. MASSARDIER, TIMAC AGRO

La question de la hauteur est réglée. Concernant la question des rejets, on est sûr des rejets d'air empoussiéré au travers de filtres. Le problème des odeurs est plus compliqué parce qu'il est difficile à mesurer. En étant sous le rejet on ne ressent pas les odeurs. Ce problème étant commun à l'ensemble de notre métier, le Groupe fait des recherches et des essais, au niveau de Centre d'Etudes et de Recherches Appliquées qui est une usine à l'échelle 1/50^{ème}. Il s'agit d'un pilote continu avec des laveurs mais on a peu de résultats pour l'instant. On tente d'ajouter des produits pour neutraliser les émanations de mercaptans notamment.

M. BOTELLA, Association Habitants du Quartier St Bernard

Si vous avez besoin de nez, nous sommes volontaires.

M. MASSARDIER, TIMAC AGRO

En cas d'odeurs, nous sommes à votre disposition pour venir constater.

M. DUBERT, DREAL UT64

L'arrêté préfectoral ne prévoit pas de mesures mais demande de limiter au maximum.

M. FARGUES, ARS UT64

Les mercaptans sont des gaz que l'on retrouve en très faibles concentrations mais dont l'odeur est très désagréable.

M. BOTELLA, Association Habitants du Quartier St Bernard

La population la ou les ressent fortement. On pourrait gagner à cibler une étude sur les odeurs en associant la population, qui peut permettre de remonter vers des sources précises pour les industriels. Ça peut être une piste pour l'étude de zone.

M. DAUBAGNA, Président SPPPI Estuaire Adour

Je propose que le collectif des associations pose la problématique telle qu'elle a été demandée pour figurer à l'ordre du jour.

M. BOTELLA, Association Habitants du Quartier St Bernard

A l'occasion d'un reportage que nous faisons sur le Port concernant le projet IMTEC, le 13 décembre dernier, nous avons constaté un nuage important au niveau du déchargement des engrais et avons demandé au Président que cet épisode soit apprécié en SPPPI, courrier en annexe en fin de compte-rendu, ce dont nous le remercions. Le débarquement des engrais se faisait en versant sur le quai avec un vent du Sud fort, générant un panache de poussière important masquant la route de la Barre. De plus, pendant le déchargement, un véhicule de gendarmerie a traversé le nuage et ne s'est pas arrêté. Nous sommes très inquiets de constater ces pratiques et les risques sanitaires encourus par les salariés présents à ce moment.

M. DAUBAGNA, Président SPPPI Estuaire Adour

C'est un problème sur lequel nous avons débattu plusieurs fois. Nous devons parvenir à des solutions afin de minimiser ces rejets. Ce n'est pas le premier incident. Il est temps de trouver des modes de déchargement correct.

M. BERGE, Conseil Régional d'Aquitaine

Je tiens à remercier les associations pour leur manière responsable de poser la question. J'attends de l'ensemble des acteurs qui sont présents et responsables, qui travaillent dans la transparence, puissent nous expliquer ce qui s'est passé et tout mettre en œuvre pour éviter que cela se reproduise.

M. MARTY, Chambre de Commerce et d'Industrie de Bayonne Pays Basque

Nous considérons que la situation était anormale. Nous mettons tout en œuvre pour que cela n'arrive pas. Il s'agit d'un dysfonctionnement. On a réagi et agi immédiatement. Le produit était beaucoup plus pulvérulent que prévu. On a essayé plusieurs moyens pour pouvoir décharger le produit avec le minimum de nuisances. Ça n'a pas été facile. Après plusieurs essais insatisfaisants, on a stoppé la manutention. Le lendemain matin, nous avons essayé une nouvelle solution sur la GR14 avec de plus petites doses, donc un temps de déchargement plus long et des coûts plus lourds pour le client.

On a communiqué rapidement, par le site du SPPPI, en identifiant le problème en toute transparence.

On a également écrit à tous les acteurs concernés pour mettre en place une action afin d'identifier le problème et d'éviter qu'il se reproduise et ensuite pour fixer qu'avant tout déchargement de produits très pulvérents qui doit se faire au sol, on obtienne une autorisation des autorités compétentes.

On va travailler avec TIMAC AGRO pour trouver des solutions et éviter que ce problème puisse se reproduire.

Nous reconnaissons l'anomalie mais nous vous assurons que ce n'est pas notre quotidien. De gros efforts ont été faits pour la réduction des nuisances lors des déchargements.

Nous vous tiendrons informés sur les solutions mises en œuvre.

M. DAUBAGNA, Président SPPPI Estuaire Adour

Vous avez été confrontés à une conjonction de facteurs défavorables sur lesquels vous allez agir pour ne pas que cela se reproduise. Je propose que la procédure mise en œuvre pour pallier à cette situation soit présentée en SPPPI.

M. DALLENNES, Sous-préfet de Bayonne

Quel a été l'impact de cet évènement ?

M. MARTY, Chambre de Commerce et d'Industrie de Bayonne Pays Basque

D'un point de vue sanitaire, le produit ne présente pas de risque. En revanche, s'agissant de poussière, le fait d'en respirer en grande quantité n'est pas bon pour la santé. Je souhaite souligner la compétence et le travail de nos salariés (qui savent se faire entendre quand ils le souhaitent). Ils ont fait l'effort de rester sur le terrain parc qu'ils tiennent au Port et parce qu'ils ont considéré qu'il n'y avait pas de risque. Il pouvait y avoir un problème de sécurité au niveau de la circulation sur cette route qui est mixte dans son usage touristique et industriel.

Mme COURREGES, Ville d'Anglet

Ce produit est-il livré fréquemment ou exceptionnellement ?

M. MASSARDIER, TIMAC AGRO

L'activité engrais de TIMAC AGRO représente environ 200000t sur les 400000t de l'activité globale liée aux engrais sur le Port.

C'est un produit qui est reçu depuis 1965 assez régulièrement. Son origine peut être diverse des Pays du Maghreb et d'Afrique. C'est la première fois qu'on recevait un phosphate de cette origine en lien avec le marché actuel des engrais (contexte politique et économique de l'Egypte, la Syrie, la Tunisie et l'Algérie notamment). La nécessité de trouver des sources alternatives d'approvisionnement a généré cette situation avec un produit non testé par le Groupe ROULLIER.

Le problème vient de la nature physique du produit qui est extrêmement fin. Tous les acteurs se sont mobilisés immédiatement pour trouver une solution. On a un équipement très performant sur le Port, la grue GR14, qui est en fonctionnement depuis le mois d'août seulement. C'est un outil complexe pour lequel on doit encore affiner les réglages pour en optimiser l'utilisation.

On a obtenu des résultats satisfaisant en divisant la cadence par 4.

Mme COURREGES, Ville d'Anglet

C'est un produit que vous allez recevoir régulièrement ?

M. MASSARDIER, TIMAC AGRO

Pas forcément. Les achats sont effectués au niveau du Groupe. Le retour d'expérience négatif (et notamment les surcoûts générés) sur ce produit pourrait être dissuasif.

M. DAUBAGNA, Président SPPPI Estuaire Adour

Si on renouvelle l'opération avec les mêmes conditions météo, même si on a une autorisation, on risque d'avoir la même situation.

M. MASSARDIER, TIMAC AGRO

Par décision de la DREAL, on a arrêté le déchargement le jeudi soir. Le vendredi matin, la DREAL a autorisé la reprise parce qu'on est parvenu à un résultat acceptable qui a été obtenu avec la grue GR14 et avec déchargement par bande sans passer par le quai.

M. BERGE, Conseil Régional d'Aquitaine

Vous est-il possible d'avoir l'information sur la granulométrie avant la réception du produit pour anticiper les réglages.

M. MASSARDIER, TIMAC AGRO

En amont, on a seulement la partie chimique et les éléments nutritifs mais nous allons demander à avoir les analyses physiques et granulométriques avant réception.

M. DALLENNES, Sous-préfet de Bayonne

Si le déchargement a été interrompu, c'est que le produit pouvait être nuisible pour l'environnement. N'est-il pas possible d'avoir une interdiction de l'utiliser ?

M. LAJUSTICIA, Chambre de Commerce et d'Industrie de Bayonne Pays Basque

On a trouvé la solution pour décharger ce bateau. Même si on a tâtonné avec les réglages de la GR14, on a réussi au final à décharger sans générer de nuisance si ce n'est le surcoût pour le client.

M. DRONEAU, SOTRMAB

Le plus marquant dans l'incident, a été de tenter la mise à quai qui n'est en aucun cas le fonctionnement normal. On l'a tenté car on a eu un cas de figure similaire avec un autre produit qui était gras et qui ne générait pas de poussière. La solution finale a été de travailler au quart du rythme habituel. La pénalité est de l'ordre de 100000€.

M. BOTELLA, Association Habitants du Quartier St Bernard

Je repose la question de l'attitude des gendarmes. Le Conseil Constitutionnel a rappelé solennellement que la Charte de l'environnement concerne tous les citoyens.

Pour ce qui est du coût, on a eu une opération négative sur nos objectifs de protection de l'environnement et de l'Adour.

Quelle est la composition de cet engrais, en radioactivité, métaux lourds, ... ?

Le pluvio-lessivage entraîne le produit dans le rejet à l'Adour. Rien n'est prévu pour intervenir sur l'Adour en cas de pollution accidentelle de ce type comme cela existe, chez LBC par exemple, en application de la réglementation.

A-t-on échantillonné à la sortie de l'émissaire ce qui était rejeté à l'Adour ?

L'ONEMA a publié un rapport relatif à l'impact économique de la dégradation de l'environnement des écosystèmes. La facture est très élevée ici aussi du fait de ces pollutions évitables.

Par ailleurs, concernant la non-prise en compte de la météo, le premier pont transbordeur d'ADA en a fait les frais. La consigne de sécurité (appliquée par MAISICA) de stopper avec des vents de plus de 70km/h n'a pas été appliquée et un grutier a été gravement blessé.

Peut-on prévoir d'intégrer ces deux facteurs dans les objectifs QSE du port ?

M. LAJUSTICIA, Chambre de Commerce et d'Industrie de Bayonne Pays Basque

Nous appliquons les mêmes règles concernant l'arrêt des manutentions à partir dans le cas de vents de 72Km/h, et arrêt de la grue à 85km/h.

Lors de cet événement environ 80% du produit est retombé au sol sur le quai qui est équipé d'un débourbeur. Il y a eu également quelques retombées sur la route qui ont pu partir à l'Adour et qui n'ont pas été mesurées.

M. DALLENNES, Sous-préfet de Bayonne

Quel est l'impact des quantités qui ont pu partir à l'Adour ?

M. FARGUES, ARS UT64

Le phosphate vient en complément de l'azote et peut générer de l'eutrophisation. Compte tenu du débit de l'Adour, cela peut contribuer, en petite proportion, au bouchon vaseux du Port.

M. DALLENNES, Sous-préfet de Bayonne

Pour ce qui concerne l'attitude des gendarmes, je n'ai pas de réponse.

M. ARDIACO, ADALA

Sans vouloir minimiser les faits, il faut considérer qu'on était en présence de grains extrêmement fins avec un poids infime.

M. DAUBAGNA, Président SPPPI Estuaire Adour

Je renouvelle la demande d'avoir une présentation des solutions envisagées en prochain SPPPI afin qu'on ne soit pas à nouveau confronté aux mêmes questionnements.

M. MARTY, Chambre de Commerce et d'Industrie de Bayonne Pays Basque

Les procédures de notre système de management de la qualité, mises en œuvre sur le Port, nous ont fait tracer le problème et nous amène à trouver des solutions qui seront notifiées et que nous pourrions communiquer au SPPPI.

Mathieu BERGE et Pascal AGOSTINI, Conseil Régional d'Aquitaine
Information sur l'étude du Schéma Directeur d'Aménagement (SDA) du Port de Bayonne
Présentation en ligne

M. BERGE, Conseil Régional d'Aquitaine



Information sur l'étude d'un Schéma Directeur d'Aménagement du Port de Bayonne

ACTES FONDATEURS DU SDA

— la **Région Aquitaine**, propriétaire du Port de Bayonne depuis le 1er août 2006, se dote du **Comité Stratégique Territorial (CST)** en décembre 2007

- outil de gouvernance et de concertation
- chargé de définir les axes de développement du Port et l'interface avec ses territoires limitrophes

— le **CST** acte en juin 2011 le lancement d'une étude pour l'élaboration d'un SDA, dont la mise en œuvre est confiée à un **Comité Technique (CT)** dans le cadre d'une démarche partenariale



Information sur l'étude d'un Schéma Directeur d'Aménagement du Port de Bayonne

NOTE D'ENJEUX de décembre 2010 pour la prise en compte du port de Bayonne dans le SCOT

- stratégie portuaire de la Région:
 - développer le potentiel industriel du port
 - favoriser le report modal vers le maritime
- dessertes et vocations des 3 zones portuaires de commerce (Tarnos, Blancpignon et Saint Bernard)
- question spécifique du désenclavement de la zone de Saint Bernard
- un port dans la ville



Information sur l'étude d'un Schéma Directeur d'Aménagement du Port de Bayonne

OBJECTIFS du SDA

- identifier les potentialités d'évolution du port
 - à court, moyen et long terme (→2024)
 - sur les plans : économiques, maritime, urbain, environnementaux et d'accessibilité (terrestre et maritime)
- planifier l'aménagement spatial et fonctionnel de ces potentialités, en apportant un soin particulier au traitement des interfaces

Ces objectifs qui traduisent des volontés de la Région et des collectivités partenaires, traduisent également les résultats de l'étude d'opinion menée par le CSA auprès des populations notamment dans les indices de progrès :

- 44% pour le développement économique du Port ;
- 22% pour l'amélioration environnementale ;
- 18% pour l'aménagement et l'accessibilité du Port.

EFFETS ATTENDUS

Le SDA :

- définira la stratégie de développement économique et industriel du port
- constituera un document de référence pour les outils de planification urbaine tels que le SCOT et les PLU
- garantira la cohérence opérationnelle des actions des différents partenaires et acteurs institutionnels dans l'aire d'interaction du port
- valorisera l'image du port auprès du public
- contribuera à une meilleure intégration urbaine (ville-port)

M. AGOSTINI, Conseil Régional d'Aquitaine

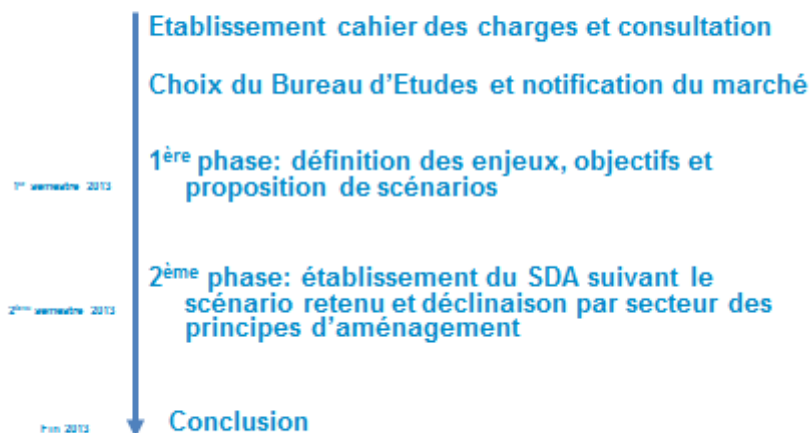
Le titre de schéma directeur ne vise pas à produire directement des résultats. La démarche démarre par un travail de confrontation de visions et débat sur les enjeux et objectifs avant déclinaison en actions et aménagements.

Les 3 associations participant au COS dans le cadre de l'étude de zone sont associées à la première phase d'interview qui est en cours.

M. BOTELLA, Association Habitants du Quartier St Bernard

Propose que l'interlocuteur soit le Collège des associations du S3PI/COS collectivement et qui participent à d'autres institutions (CLIS déchets, SAGEs, NATURA 2000, PPAAtmosphère, SANTE, etc).

CALENDRIER D'ELABORATION du SDA



COMPETENCES DU BUREAU D'ETUDES

La pluralité des dimensions du SDA impose une équipe pluridisciplinaire de spécialistes en urbanisme et programmation urbaine, économie, aménagements et développement portuaires, paysage, environnement...

- une équipe retenue collégalement par le CT:
 - MAP (Marseille Architecture partenaires)
 - urbanisme, ville-port, stratégie foncière et espaces d'interface, accessibilité portuaire et potentialités de développement, intégration du port dans son environnement, analyse et mise en valeur paysagère
 - CTS Consulting (Container Terminal Services)
 - volet économique (analyse et prospective positionnement du port), stratégie industrielle, logistique, filières, accessibilité/dessertes, multimodalité, volet territorial (stratégie industrielle/intégration urbaine)
 - Urban-Eco
 - environnement, réglementation environnementale
 - Hermel – Trouillot
 - analyse et mise en valeur paysagère, traitement des éléments patrimoniaux

METHODOLOGIE

Phase 1 a) : Analyse des enjeux et objectifs

- analyse foncière
- analyse de l'économie portuaire, multimodale, et des besoins industriels et logistiques
- analyse urbanistique et fonctionnelle
- analyse de l'accessibilité et des dessertes
- analyse paysagère
- analyse environnementale
- **synthèse** des diagnostics et analyse des potentialités de développement du domaine portuaire

METHODOLOGIE

Phase 1 b): proposition de scénarios d'aménagement

Phase 2 a): élaboration du Schéma Directeur d'Aménagement suivant le scénario retenu

Phase 2 b): déclinaison par secteur des principes d'aménagement retenus

UNE DEMARCHE PARTICIPATIVE

- rappel: CST=pilotage, CT=mise en œuvre
- recueil des données et études existantes (Charte de place portuaire de 1997, note d'enjeux du port pour le SCOT)
- recueil des positions des différents acteurs, notamment en phase de définition des enjeux et objectifs des scénarios d'aménagement
- points d'information et d'échange complémentaires réguliers

Questions-Réponses

M. BOTELLA, Association Habitants du Quartier St Bernard

Deux remarques :

- Qui peut dire le devenir du Port en matière économique notamment en termes de création d'emplois ?
- Vous revenez sur le barreau nord, ce qui obligera à organiser une réunion extraordinaire avec la population concernée qui a déjà manifesté son opposition sur ce projet, dont l'utilité ne nous semble pas justifiée au regard de l'activité mineure sur St Bernard qui ne cesse de poser question. Son tracé massacrerait des terres maraîchères et la trame verte et bleue. Or, nous nous accordons sur la nécessité de sanctuariser les terres agricoles. De plus on détruirait le dernier biotope remarquable commun de Tarnos, Boucau à Bayonne le long du ruisseau du Moulin d'Esbouc.

Par contre l'aménagement du territoire estuarien, dans sa globalité, qui nous intéresse, doit se poser, en effet, au travers de notre modèle de transport et de mobilité pour l'ensemble des populations concernées.

M. BERGE, Conseil Régional d'Aquitaine

Je n'ai jamais dit que nous allions relancer le barreau nord. Chacun doit apporter sa vision du Port de Bayonne. On ne part pas avec des idées préconçues. On est au début de la démarche. Concernant le dossier IMTEC, on est en réflexion et non pas à l'aboutissement d'un projet. On est à un moment charnière du développement du Port. Le minimum est de penser que chacun fait au mieux pour améliorer la qualité de vie et environnementale qui sont indispensables pour développer le Port du point de vue économique.

M. DURDEYTE, Association ZIPADOUR

Le code de l'environnement est clair quant à l'obligation d'information et de participation du public. Donc je comprends que le public est associé dès le début de l'étude.

M. AGOSTINI, Conseil Régional d'Aquitaine

Les tout premiers contacts ont été réalisés avec les collectivités. Vont suivre les entretiens avec les industriels et les associations.

M. DURDEYTE, Association ZIPADOUR

Je rappelle que pendant 30 ans les pouvoirs publics ont jugé possible de maintenir une installation de stockage de carburants avec le risque de boil over qui aurait touché au moins 3000 personnes. Pour le Laminoir des Landes, c'est un journaliste d'investigation qui a révélé le projet. Nous pensons qu'il y a eu infraction vis-à-vis de la convention d'Aarhus. Le Laminoir des Landes, c'est 7ha d'emprise foncière pour 100 emplois. On peut s'interroger sur la rentabilité de cette installation pour l'économie locale. Concernant le projet de traitement des lisiers, on peut se demander si l'objectif du Port de Bayonne n'est pas de faire du fret dans quelques conditions que ce soit pourvu que ce soit du fret.

M. BERGE, Conseil Régional d'Aquitaine

On est sur un Port donc l'activité portuaire est au centre des préoccupations. Les ratios que vous évoquez seront intégrés au cours de l'étude car ils seront apportés par certains des acteurs du Port. On verra ensuite ceux qui seront retenus ou pas. Les collectivités et les populations sont en droit d'avoir des attentes spécifiques. Les 3 zones portuaires n'auront pas la même destination. Je demande simplement que l'on entre dans la démarche avec l'idée de faire passer sa vision. L'ensemble des acteurs du SPPPI est associé à la démarche.

M. DALLENNES, Sous-préfet de Bayonne

Comment les services de l'Etat sont-ils associés à la démarche ? Comment se prendra la décision du scénario retenu.

M. AGOSTINI, Conseil Régional d'Aquitaine

Pour les choix ultimes, c'est le Comité Stratégique Territorial qui est le lieu de décision. L'Etat est associé au Comité Technique en la personne de M. PERRINEAU de la DDTM et de Philippe PAGANI, Commandant du Port.

M. DALLENNES, Sous-préfet de Bayonne

Le Sous-préfet de Bayonne pourrait avoir son mot à dire.

M. AGOSTINI, Conseil Régional d'Aquitaine

Le Sous-préfet de Bayonne fait partie du SPPPI.

M. DALLENNES, Sous-préfet de Bayonne

Le Comité Technique ne décide de rien. Il prépare les travaux du CST auquel le Sous-préfet est invité.

M. AGOSTINI, Conseil Régional d'Aquitaine

On n'a pas prévu d'interviewer le Sous-préfet ni les élus des collectivités à ce stade-là.

A chaque sous-phase un comité stratégique valide les travaux avant de passer aux phases suivantes.

Georges DAUBAGNA, Président SPPPI Estuaire de l'Adour
 Financement du SPPPI Estuaire de l'Adour et Propositions de prestations
Présentation en ligne - Présentation Réunion

Pour ce qui concerne le financement du SPPPI, je vous rappelle que sur l'année 2012 nous avons bénéficié des contributions financières suivantes :

DREAL	10 000
CRA	10 000
AGGLOMERATION CBA	7 000
COMMUNAUTE DE CNE SX	3 600
CCI Bayonne Pays Basque	5 000
PBA	4 000
CELSA France	2 000
TIMAC AGRO	2 000
LBC	2 000
TOTAL	45600€

Lors du dernier bureau, ces structures ont renouvelé leur volonté de contribuer au financement du SPPPI en 2013 sous réserve de délibérations à venir au sein de leur instance de décision. Ce qui nous amène à proposer un budget identique pour 2013.

Pour ce qui concerne les dépenses 2012 et 2013, nous avons identifié des prestations nécessaires au bon fonctionnement du SPPPI :

- La comptabilité de l'association SPPPI,
- L'actualisation du site internet,
- L'animation et la logistique des travaux (réalisé en 2012 par ECOSCOPE).

Après consultation de 3 prestataires pour chaque mission, le bureau du SPPPI propose de retenir :

- SOGECA pour la comptabilité de l'association SPPPI,
- REZO 21 pour l'actualisation du site internet,
- ECOSCOPE pour l'animation et la logistique des travaux.

Ainsi les dépenses réalisées en 2012 s'élèveraient à 34 130€ HT soit 40819.48 € TTC

ECOSCOPE	31 330
SOGECA	1 200
REZO 21	1 000
Frais bénévoles	600

Les dépenses prévisionnelles pour 2013 s'élèveraient à 38 100€ HT soit 45567.6 € TTC

ECOSCOPE	35 000
SOGECA	1 200
Frais bénévoles	600
Frais réseaux SPPPI	1 300

Je soumetts ces propositions au vote de la plénière :

- Qui est contre ? 0
- Qui s'abstient ? 0

Les propositions sont adoptées à l'unanimité.

M. DAUBAGNA, Président SPPPI Estuaire Adour

Je remercie tous les participants. Très bonnes fêtes de fin d'année à tous et à l'année prochaine.

Annexe - Mail de Monsieur BOTELLA au Président du SPPPI Estuaire de l'Adour

From: [Michel Botella](#)

Sent: Friday, December 14, 2012 2:25 PM

To: [Valerie Bedere](#) ; [ADALA](#) ; [Claude SECRET](#) ; [Georges Cingal](#) ; [Gérard CLAVERIE](#) ; [Jean DURDEYTE](#) ; [MAHAUT](#) ; [Michel BOTELLA](#) ; mshillinger@surfrider.eu ; [Patrick VIGE](#) ; [Pierre BOCCARDO](#) ; [Sabine DUFFAU](#) ; [SEPANSO40](#) ; [Victor PACHON](#) ; [Bernard GUILLEMOTONIA](#) ; [BEROUS LAETITIA](#) ; [CHAPELET Philippe \(Chef de service\) - DREAL Aquitaine/SPR](#) ; [Corinne BISCAICHIPY](#) ; [Daniel CASTERAN](#) ; [Direction ARS 40](#) ; [Direction ARS 64](#) ; [Direction DDTM 40](#) ; [Frédéric DUBERT](#) ; [Geneviève DULIN](#) ; [Hervé LABELLE](#) ; [Jacques CHOPIN](#) ; [Jean-Luc FARGUES](#) ; [Laurence FERREIRA](#) ; [Laurent BORDE](#) ; [Patrice GUINAUDEAU](#) ; [Philippe PAGANI](#) ; [Pierre ABADIE](#) ; [Serge JACOB](#) ; [Stéphane FORCANS](#) ; [Stéphane SIMON](#) ; [Valérie LAGOUARDE](#) ; [Valérie MICHEL](#) ; [Yves BOULAIGUE](#) ; [ANGLET MAIRE](#) ; [BAYONNE MAIRE](#) ; [Bernard CAUSSE](#) ; [Bernard Gourgand](#) ; [Carole TUCOULET](#) ; [CG40 Environnement](#) ; [Corinne COURREGES](#) ; [Daniel jean CURUTCHET\(HS\)](#) ; [Danièle BIRLES](#) ; [Eric LFDOUX](#) ; [Georges DAUBAGNA](#) ; [Gregory LOMOIGNO](#) ; [Jean-Marc ANTONINI](#) ; jeanmarc.larre@cc-seignanx.fr ; [Jean-Michel LAMBERT](#) ; [lionel causse](#) ; [Madame DEVAUX](#) ; [Marie-José ESPIAUBE - MAIRIE](#) ; [Mathieu BERGE](#) ; [Nadia MABILLE](#) ; [Olivier BOURDIL](#) ; [Pascal AGOSTINI](#) ; President@aquitaine.fr ; [Sarrade Caroline](#) ; [Sébastien CARRERE](#) ; [TARNOS MAIRE](#) ; [André GARRETA](#) ; [Christophe TERRASSE](#) ; [David MASSARDIER](#) ; [freddy LAJUSTICIA](#) ; [Georges STRULLU](#) ; [Gérald PARRENO](#) ; [Jean-Dominique Droneau](#) ; [Monique AUZERO](#) ; [Natacha MELQUIOT](#) ; [Pascal MARTY](#) ; [Philippe COMMET](#) ; [Philippe ETIENNE](#) ; [Philippe IVANDEKICS](#) ; [Pierre DASTARAC](#) ; [Roland VIVANT](#) ; [Véronique TEETAERT](#)

Subject: Demande d'un S3PI extraordinaire pollution engrais Tarnos

Bonjour,

Au regard de l'émotion suscitée par les activités de débarquement d'engrais à même le quai européen, de transport à ciel ouvert, d'épandage de produit sur les espaces et la route de La Barre, des risques pour la circulation par la conjugaison engrais et pluie, des risques pour la santé des travailleurs dont les conditions de travail sont à l'identique d'un pays du tiers monde corrompu, des risques sanitaires pour toutes les personnes exposées, d'une pollution de l'atmosphère et vers l'Adour inadmissible et ce face à la Capitainerie, Police du Port ...

Nous demandons la cessation d'une telle activité dégradante au sens de la citoyenneté et des règles de la République.

Nous demandons la réunion d'un bureau extraordinaire du S3PI – pour le tribunal nous apprécierons en son temps- afin d'analyser le pourquoi d'une telle situation dégradante pour cette activité portuaire et les solutions à apporter pour en finir avec ces pratiques d'un autre âge en y répondant par la mise en place des technologies propres existantes pour le transfert des pulvérulents ou à "...granulométrie trop faible du produit" comme l'indique le communiqué de la CCI sur le site du S3PI du 13 12 2012.

Salutations.

Michel Botella

Membre du bureau du S3PI

Collège association